

Appel à manifestation d'intérêt - 2023
au titre de la fiche action 1.1.4 du
Programme REUNION
FEDER-FSE + 2021-2027

**« Excellence de la recherche –
Transformation écologique des systèmes
insulaires »**

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :
17/10/2023

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
19/12/2023

**Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des
fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante :**
<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant, des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommé S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion. Elle propose également d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire.

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

A/ Objectifs

Le présent AMI a pour objectif de faire émerger des projets visant à accroître les capacités, l'excellence et la reconnaissance internationale de la recherche publique développée sur le territoire de La Réunion, dans les thématiques prioritaires de la S3 dénommée S5, en :

- Encourageant la coordination de l'effort régional de recherche et la constitution de masses critiques autour d'agendas de recherche partagés et de projets pluridisciplinaires ;
- Favorisant les coopérations internationales autour de projets partenariaux préalables au dépôt de projets Horizon Europe ;
- Facilitant l'accueil de chercheurs reconnus pour renforcer l'inscription de La Réunion dans les réseaux internationaux de recherche ;
- Soutenant le développement de savoir et d'expertises ;
- Augmentant la visibilité et la réputation des productions scientifiques, notamment grâce à des publications majeures.

B/ Périmètre

Cet AMI vise à accompagner des projets de recherche publique qui contribuent à positionner La Réunion au cœur de la connaissance dans les thématiques prioritaires définies au sein des domaines d'intérêt majeurs de la S3 dénommée S5 et de la feuille de route en lien avec la transition numérique et la prévention des risques liés à la généralisation du digital d'une part, et les agro- produits d'autre part.

C/ Descriptif technique

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de financer des projets de recherche qui devront contribuer aux axes de recherche et d'innovation définis dans la feuille de route de la S3 dénommée S5 correspondante, à savoir :

- Agro- produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable ;
- Transition numérique et prévention des risques liés à la généralisation du digital.

Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable

La Réunion, « hotspot de la biodiversité » détient un patrimoine en agro biodiversité et en biodiversité exceptionnel et reconnu. Cependant les crises récentes, les changements globaux et notamment le changement climatique sont venus rappeler l'importance de sa protection et de son potentiel local, et que sa valorisation est encore trop peu développée. L'ambition est donc une plus grande souveraineté alimentaire et une plus grande valorisation des atouts locaux associés à la biodiversité du territoire.

Les recherches et le travail s'articulent notamment autour des axes suivants :

- Connaissances et caractérisation de la biodiversité, de l'agro- biodiversité, des ressources naturelles et plus globalement des agros- ressources, des usages de production
- Process d'extraction, de transformation, de formulation et de conservation

Transition numérique et prévention des risques liés à la généralisation du digital

L'ambition pour les acteurs impliqués dans la recherche dans le domaine du numérique est de faire de la Réunion un espace pilote, une terre d'inspiration dans des domaines tels que la e-santé, le tourisme (par la digitalisation de l'ensemble de la chaîne de valeur par les acteurs locaux) ou encore le bâti tropical (via la généralisation des capteurs intelligents et solutions de suivi énergétique permettant la transition écologique), et ce, en explorant trois grandes orientations :

- Le numérique au service du développement humain
- Le numérique au service du développement économique
- Le numérique au service de la résilience

MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A/ Types de bénéficiaires

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

B/ Critères d'analyse et de sélection des projets

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche Action 1.1.4 « Excellence de la recherche et de l'innovation – Transformation écologique des systèmes insulaires » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	- Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il dans son effectif les capacités pour développer le programme de recherche	Non : 0* Oui : 5	CV et argumentaire sur les personnels de la structure mobilisée directement sur le projet scientifique
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Non : 0 Oui : 10	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif.
Evaluation scientifique du projet **	Qualité et ambition scientifique	0 à 20	Rapport expert extérieur
	Impacts et retombées du projet	0 à 20	Rapport expert extérieur
	Organisation et réalisation du projet	0 à 20	Rapport expert extérieur
Contribution du projet à l'augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique	Augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique de plus de 10%	Oui : 5 Non : 0	Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus)
Excellence de la recherche et transversalité	L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années	Non : 0 Oui : 5	Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe
	Le projet dispose du « label d'excellence »	Non : 0 Oui : 5	Label
	Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante	Non : 0 Oui : 5	Formulaire de demande

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

** si sur l'un des 3 critères note < 5 = éliminatoire

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

C/ Modalités techniques et financières

Les opérations cofinancées s'inscrivant dans le cadre de projet de recherche, le taux de subvention maximal FEDER sera de 85 % des dépenses éligibles retenues ; le plan de financement des projets sur le coût total éligible sera le suivant :

Dépenses éligibles	FEDER	CPN (Région)
100 %	85 %	15 %

Le porteur devra s'engager à solliciter exclusivement les moyens financiers figurant dans sa demande.

Plafond éventuel des subventions publiques :

- Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par salarié en équivalent temps plein.
- Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne

Dépenses éligibles et inéligibles :

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet, si la durée d'amortissement supérieure à 2 ans
- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Travaux et frais nécessaires à l'installation et à la mise en service d'un équipement nécessaire au programme
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs éligibles*.

Dépenses non éligibles :

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés
- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis

- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération y compris les indemnités de stage.

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

D/ Procédure de sélection

- Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <https://regionreunion.com>, rubrique « calendrier prévisionnel des Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt FEDER ».

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection et de la grille d'analyse et de notation de la fiche action 1.1.4.

Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI). Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en Commission Permanente de la Région.

- Notification de la décision de l'Autorité de Gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'Autorité de Gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'Autorité de Gestion:

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

PRESENTATION DES PROPOSITIONS

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention **comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.1.4 « Excellence de la recherche et de l'innovation – Transformation écologique des systèmes insulaires ».**

De plus dans le cadre de l'évaluation scientifique des projets qui est confiée à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), il conviendra obligatoirement de transmettre les éléments suivants :

- un tableur format excel comprenant les colonnes suivantes : acronyme du projet / titre du projet / un résumé du projet en français (max 4000 caractères) / résumé du projet en anglais (optionnel – max 4000 caractères) / département ANR souhaité¹/ Nom du fichier document scientifique / Nom du fichier annexe CV / RNSR
- un document scientifique décrivant le projet et incluant le détail budgétaire (max 15 pages) en pdf²
- les CV de l'ensemble des personnes impliquées dans le projet dans un seul document en format pdf³

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

Le porteur de projet décrira les moyens administratifs mis en place pour assurer la gestion du projet, ainsi que la nature des charges indirectes nécessaires à sa réalisation en indiquant ses principales composantes financières mobilisées (types de dépenses).

La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 19/12/2023 23h59 (heure locale).

Contacts :

Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

Tél : 02.62.48.71.46

¹ Les départements de l'ANR :

Biologie-Santé (BS)

Sciences Physique, Ingénierie, Chimie, Energie (SPICE)

Sciences de l'Homme et Société (SHS)

Numérique-Mathématiques (NuMa)

Environnement-Ecosystèmes-Ressources Biologiques (EERB)

² Le document scientifique devra être nommé de la manière suivante : acronyme_projet.pdf

³ Le document devra être nommé de la manière suivante : acronyme_projet-CV.pdf